



Infos en ligne du SNUipp-FSU. 28

<http://28.snuipp.fr>

Cette CAPD avait pour ordre du jour, les permutations informatiques, les départs en stage de Psychologue Scolaire, la circulaire mouvement 2011, et des questions diverses.  
En préambule nous avons fait une déclaration (en pièce jointe).

### Permutations informatisées :

247 collègues ont déposé une demande (-17 par rapport à l'an dernier). Le nombre de demandes a augmenté de 50% depuis 7 ans et se stabilise depuis l'an passé.  
Ces chiffres livrés tels quels par les services de l'inspection cachent en fait une bien triste réalité. L'augmentation exponentielle est tout simplement due aux restrictions des possibilités de mutations des dernières années. Comme un nombre de plus en plus important de collègues n'obtiennent pas satisfaction, ils renouvellent leur demande l'année suivante et viennent ainsi s'ajouter aux nouvelles.

- **500 points** : 3 collègues avaient déposé un dossier de majoration, après avis du médecin conseil du Rectorat, 3 demandes ont été retenues.
- **62 demandes** au titre du rapprochement de conjoint, **154 demandes** pour convenances personnelles, **31 demandes** en vœux liées.

L'IA n'a, à ce jour, aucun élément sur le calibrage des entrées et sorties du département.

**Les résultats devraient être connus le 14 mars,**  
**en espérant que cette année aucun « envoi test » ne vienne parasiter les résultats.**

### Stages Psychologues Scolaires :

1 demande, qui reçoit un avis favorable pour le départ en stage.  
2 départs à la retraite sont prévus.

### Mouvement 2010 :

Après plusieurs groupes de travail et des échanges nombreux avec les services de l'Inspection Académique, la CAPD de ce jour a arrêté la circulaire départementale.  
Nous reviendrons en détail, dans un **bulletin spécial mouvement**, comme nous le faisons tous les ans, sur les procédures, mais nous regrettons que « la trouille » électoraliste ne vienne perturber le calendrier du mouvement suite au report des opérations de carte scolaire.

### Les principales modifications :

#### Phase principale :

- **Parution** des postes le 21 mars
- **Ouverture du serveur** : du 21 mars au 7 avril
- **Direction d'école** : obligation d'être inscrit sur la liste d'aptitude ou être directeur en poste ou avoir été directeur à titre définitif pendant trois ans pour postuler. Certaines directions d'école (vacantes ou susceptibles de l'être) feront l'objet d'une commission d'entretien (**entre le 12 et le 15 avril**). Ces écoles seront signalées dans la liste des postes. La commission n'émettra que deux avis (favorable, défavorable). C'est le barème qui départagera ensuite les collègues.
- **CAPD prévue le 20 mai**

#### Phase d'ajustement :

- **L'affectation**, comme pour la phase principale, se fera en fonction du barème.
- **Parution des postes le 1er juin 2010**. Certains postes pourront être réservés pour les fonctionnaires stagiaires (admis au concours externe 2011 qui doivent être en poste à la rentrée prochaine).
- **Formulation des vœux entre le 1<sup>er</sup> et le 10 juin** : elle se fera de façon manuelle, à raison de 8 vœux sur postes précis et 5 vœux sur extension géographique.
- **Extension géographique** : le département est découpé en 13 regroupements géographiques (nous avons demandé et obtenu que le secteur Dreux/Vernouillet soit un secteur à part entière).
- **Nominations d'office** : les collègues qui n'obtiendront pas satisfaction sur leurs vœux seront affectés d'office à partir des éléments contenus dans la fiche d'extension géographique.
- **Les résultats seront connus le 28 juin**.

### Questions diverses :

#### Temps partiel :

Nous avons demandé à l'IA de revoir sa position concernant les temps partiels, et de les accorder tous aux quotités sollicitées par les collègues. Nous avons aussi dénoncé la rédaction de la circulaire de l'IA qui fait porter sur les collègues un choix par défaut.

Par ailleurs nous avons fait remarquer que le Secrétaire Général du rectorat avait nié toute consigne académique.

L'IA s'étonne de cette annonce et avisera s'il a confirmation par le recteur...

Il nous indique que tous les collègues sollicitant un temps partiels sur autorisation ou un 80% de droit seront reçus par les IEN de circonscription. La décision sera prise après la CAPD.

Moralité : continuer de demander un temps partiel à 80%, même à l'issue de l'entretien pour que votre demande aille jusqu'à la CAPD.

#### Situation poste /personnel

Il y a actuellement un surnombre de 46 ETP (équivalent temps plein) dans le département.

#### Demandes de départs à la retraites

- 1<sup>er</sup> juillet : 13 demandes + 3 conditionnelles
- 1<sup>er</sup> septembre : 60 demandes + 19 conditionnelles

On note une augmentation importante du nombre de demande de départ en lien avec la réforme des retraites. Cela laisse présager une rentrée difficile...

#### ASH et obligations de services

Suite à notre courrier adressé à l'IA et à l'IEN ASH, les réponses restent un aménagement des textes existants. Nous avons rappelé notre souhait d'une parution rapide d'un texte clarifiant la situation des ORS des collègues en IME. Citation de l'IEN ASH : « La circulaire de 2008 rend caduques les circulaires de 74 et 82, mais ne les annulent pas » chercher l'erreur...

Concernant la référence supposée aux 39h, il n'y en a pas été question...

Il nous semble donc que les modalités de services devraient pouvoir rester ceux appliqués avant cette rentrée.

### Coordinateurs pédagogiques des UE

La question posée par l'IA au rectorat n'a reçu qu'une réponse technique budgétaire. L'IA semble partager notre analyse, il devient urgent de clarifier pour les coordinateurs pédagogiques, temps de décharge et indemnisation. Il est difficile de concevoir que des coordinateurs pédagogiques aient un « traitement » différent en fonction du lieu d'exercice dans notre département et que certains collègues exerçant cette année les mêmes fonctions que l'an dernier perçoivent un traitement inférieur.

Une démarche au ministère est engagée au niveau national par le SNUipp.

### EVS

L'Inspecteur d'Académie nous informe que les rectorats (donc les IA par conséquent) n'ont toujours pas reçus la ventilation des postes, suite à la restitution de 20 millions d'Euros. Il nous indique qu'il nous informera du crédit pour l'Eure-et-Loir. À suivre donc...

*Vos délégués du personnel à la CAPD : Vincent Chevrollier, Céline Prier, Olivier Thomas, Pascale Dunoyer, Olivier De Costa, Jean-Christophe Rétho*